AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bourgogne

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE **ÉDITION GÉNÉRALE** ABONNEMENT ANNUEL : **30 F**

N° 151 - AVRIL 1973

ce numéro pourra être vendu séparément au prix de : 1 F

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine minéral :**		**Autorisés sur les cultures suivantes :**
- arséniate de plomb		**Vigne :** de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison.
		Pommiers, poiriers, cognassiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte.
		Pruniers, pêchers, amandiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison.
		Cerisiers, abricotiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison.
		Noyers, châtaigniers : de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte.
		Arbres et arbustes de pépinières : à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommé.
		Pommes de terre : jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
- arséniate de chaux (Doryphore seulement)		**Pommes de terre :** jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
B - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
C - **Hydrocarbures chlorés :**		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
D - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.

P 405

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
E - **Esters phosphoriques endothérapiques :**		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- **diméfox**	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- endothion	21	(1) Pour les cultures légumières : la dose autorisée étant plus faible ce délai est ramené à 7 jours.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- **oxydéméton** méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
F - **Carbamates :**		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	
- mercaptodiméthur	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
G - **Acaricides spécifiques :**		
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- propargil	30	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
H - **Fongicides :**		
- binapacryl	21	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
- tétrachloroisophtalonitrile	7	
I - **Divers :**		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) Les cultures légumières comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N° Paritaire 37.656 - FRANLY - 13580 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*